



**CTP DES 25 ET 26 NOVEMBRE 2019
LETTRE OUVERTE ADRESSEE A LA PRESIDENTE DE REGION,
AUX ELU-E-S ET A L'ADMINISTRATION**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élu-e-s et représentants de l'administration,

Cela fait plusieurs mois, voire plusieurs années, que nos syndicats (CFDT, CGT, FO, UNSA) alertent l'administration régionale sur les agissements du syndicat FAFPT, agissements parfois illégaux qui décrédibilisent l'action syndicale et qui nuisent au bon déroulé du dialogue social.

L'administration, au lieu de sanctionner ces dérives, invective l'ensemble des autres OS du Conseil Régional.

Ces derniers mois, nous avons eu, tout comme vous des remontées inquiétantes sur les actes et propos tenus par la FAFPT, qui sont de nature à nuire à l'ensemble des agents régionaux, titulaires, stagiaires, et plus grave encore des contractuels.

Factuellement, cela se traduit par :

- Lors des heures d'information syndicale, des représentants FAFPT, proposent aux agents, en contrepartie de l'adhésion à leur syndicat, 12 jours de « congés supplémentaires » en détournant les 12 jours de congés de formation syndicale. Dans les faits, ces 12 jours correspondent à un droit syndical légitime, celui de se former. La FAFPT détourne donc un droit syndical pour en faire un argument d'adhésion. Cela met en danger les agents si ceux-ci sont victimes d'un accident le jour de leur prétendue formation, et cela nuit au bon usage du droit syndical. L'administration ferme les yeux sur cette pratique, qui jette l'opprobre sur toutes les organisations qui utilisent ces jours dédiés pour former leurs adhérents et militants sur le terrain.
- Un chantage auprès des contractuels : des représentants de ce syndicat profitent de la précarité et de la crédulité d'agents en CDD en leur promettant le renouvellement de leur contrat... sous condition d'adhésion à la FAFPT !
- La promesse d'obtention de promotions en cas d'adhésion, et le développement d'une pratique clientéliste argumentée à coups de « *notre secrétaire général est le voisin de la Présidente de Région, il la connaît bien, ils goûtent ensemble les dimanches...* », assortis de consignes de vote pour les prochaines échéances électorales...
- La présentation du bulletin d'adhésion au COS en même temps que de celui d'adhésion à la FAFPT, et le transit de règlements de prestations du COS voire même d'adhésion par le compte bancaire de la FAFPT. Certains agents ont,

confiants, réglé leurs chèques vacances auprès de la FAFPT, et ne les ont jamais reçus ! Il serait à vérifier que personne n'ait eu à régler deux fois les prestations du COS !

- Et enfin par la promotion d'une mutuelle par les membres de la FAFPT, la mutuelle du Soleil, en la faisant passer pour la mutuelle de la Région, ce qui est faux et délibérément trompeur. Cette tromperie bénéficie à la FAFPT, puisque les membres y participant bénéficient d'une bonification financière, ainsi que l'organisation syndicale qui accumule les points pour gagner un véhicule... au détriment de la crédulité des agents, tout cela dans vos murs.
- Sans oublier non plus la divulgation publique des listes de promus résultant de la CAP.
- Et enfin le nombre de représentants permanents que s'octroie cette organisation avec l'aval d'une administration complaisante.

Ainsi, nous, représentants de la CFDT, de la CGT, de FO, de SUD et de l'UNSA avons souhaité répondre à votre invitation à « *rester vigilants* », et pris la décision de dénoncer publiquement à la fois ces dérives, et les conséquences sur le dialogue social et, in fine, sur les agents.

Tous ces points sont connus de vos services, et certains ont fait l'objet d'un courrier de la Directrice Générale déléguée en date du 12 novembre 2019. Ce courrier dénonce « *la promotion de certaines mutuelles auprès des agents* », précisant qu'« *il ne faudrait pas que des recommandations syndicales tendent à abuser de la confiance ou à exploiter la crédulité des agents* ». Il est rappelé quelques notions de droit syndical, le cœur des missions d'un syndicat : « *non pas se livrer à des activités mercantiles, mais bien défendre les intérêts professionnels* ». Sur ce dernier point, nous laisserons les agents juger des actes de ses représentants.

Le courrier rappelle les textes internationaux sur la liberté d'adhésion à un syndicat, et proscrit « *toute pression d'un syndicat sur un agent pour le faire adhérer (sic), notamment en lui faisant miroiter des avantages particuliers en matières de tarifs de mutuelles ou encore de recrutements ou de délivrance de prestations* ».

Ce que nous tenions à dénoncer devant vous, c'est que ce courrier s'adresse non pas à la FAFPT, mais à l'ensemble des organisations syndicales, et appelle simplement « à compter sur la vigilance de chacun » !

Les agissements de la FAFPT et le laisser-faire incompréhensible de vos services, ont un impact fort sur nos organisations syndicales, et sur la qualité du dialogue social :

- cela a commencé par la perte pour toutes les OS de **la possibilité d'utiliser les véhicules régions** pour tous nos déplacements syndicaux (utilisation possible seulement pour les instances) et cela seulement parce qu'une organisation syndicale (la FAFPT) a abusé en ne respectant pas les règles d'utilisation des véhicules en les bloquant des semaines entières, sur deux sites. Et donc, pour éviter de recadrer cette organisation syndicale, l'administration a pénalisé toutes les OS.

- La réduction de la surface des locaux syndicaux, qui est loin d'être juste un symbole.
- La difficulté que nos militants et adhérents rencontrent pour pouvoir utiliser leurs droits syndicaux, qu'il s'agisse de décharges ou bien des réunions d'information syndicale. En effet, les proviseurs sont échaudés par les absences syndicales et par les heures d'informations qui durent des demi-journées, parfois chaque mois ! Aucun autre syndicat n'est ensuite autorisé à venir informer les agents.

Pour rappel, l'engagement syndical est consacré par la constitution du 4 octobre 1958 qui reconnaît dans son préambule que « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix ». Des lois et décrets encadrent l'exercice du droit syndical dans la FPT et la définition du militant syndical découle de ces textes.

Pour nous, il serait important que la Région ne soutienne pas ces pratiques en prenant ses responsabilités d'employeur plutôt que de dénoncer de façon vague des faits graves : abus de faiblesse d'agents crédules, et de plus en plus précarisés, et détournement du temps de travail au profit d'une structure. Si rien n'est fait par vos services pour mettre fin à ces pratiques, n'importe qui pourrait considérer la Région comme complice.

Vous mettez à mal, par votre inaction, le dialogue social au sein de notre collectivité.

Dialogue social qui se dégrade, en témoigne l'absence totale au sein des instances de la Présidente de Région depuis son élection. Par ailleurs, nous constatons que nous sommes fin novembre et que la Présidente ne nous a pas rencontrés une seule fois cette année, année où le temps de travail a augmenté, année de mobilisations sociales fortes, année où la fonction publique a très gravement été attaquée.

Et le point d'orgue, c'est l'intervention du DGS ce vendredi 15 novembre lors de la réunion technique de la CAPC annonçant que le droit à carrière des agents de catégorie C va être sacrifié, pas n'importe quels agents, les agents d'exécution, ceux qui ont les conditions de travail les plus difficiles et les plus bas salaires, ceux qui sont les plus exposés aux risques professionnels, agents dont la majorité sont des femmes.

L'année 2019 a été marquée par des mouvements sociaux forts, et ces mouvements s'amplifient chez les étudiants, les hospitaliers, les cheminots et les transports en général, les pompiers, les précaires, et maintenant la police, les fonctionnaires, les salariés...

En ces temps difficiles, le syndicalisme militant tel que prévu par les textes ne doit pas être sacrifié.

Les agents ne doivent pas devenir la variable d'ajustement de notre collectivité et être sacrifiés sur l'autel de la casse des services publics.

Vous devez prendre vos responsabilités en agissant contre les dérives de la FAFPT, et en permettant au dialogue social de se dérouler dans les meilleures conditions, dans l'intérêt de tous. Une rencontre avec la Présidente de Région nous semble inévitable afin de remettre sur les bons rails nos relations pour la fin de mandat.